

personne puisse prétendre pouvoir estimer exactement ce que coûtera l'intérêt de la dette pour une période de douze mois.

M. McIlraith: Puis-je poser une question en ce moment, et peut-être éclaircirait-elle la situation?

L'hon. M. Fleming: Je pourrais peut-être poursuivre et traiter le point que l'honorable député a soulevé au sujet du budget. C'est peut-être le point auquel il pensait. Il a demandé si cela influait d'une façon quelconque sur les chiffres sur lesquels se fondeait le budget. Je réponds: pas du tout. Quand nous préparons nos crédits aux fins du budget, nous sommes en mesure de le faire, d'ordinaire, vers le mois de mars, et nous avons l'avantage de les établir six mois plus tard qu'aux fins des prévisions. Nous ne sommes pas obligés de les révéler au public, comme nous le faisons pour les prévisions budgétaires. A cause des facteurs que j'ai mentionnés, il ne conviendrait pas du tout de fournir au public des prévisions précises; et les motifs que j'ai signalés ne touchent pas le budget. Par conséquent, quand, au temps du budget, nous établissons nos calculs détaillés à l'égard de ce que seront, à notre avis, nos besoins financiers, nous sommes mieux en mesure d'établir un calcul très précis. Ce point qu'a soulevé l'honorable représentant de Welland, et qu'a appuyé l'honorable représentant d'Ottawa-Ouest, n'a aucun rapport avec les chiffres fournis dans le budget.

M. McIlraith: Peut-être puis-je élucider la dernière partie des observations du ministre. En supposant que les chiffres que nous avons utilisés à ce sujet soient exacts, c'est-à-dire que l'intérêt sur la dette non échue soit d'environ 38 millions de dollars de moins que le chiffre de la dépense réelle de l'an dernier, le ministre veut-il dire qu'au moment où il prévoit un excédent ou un déficit budgétaire il est au courant de ces chiffres et qu'il en tient compte en préparant ses prévisions? Est-ce exact?

L'hon. M. Fleming: Je ne suis pas très sûr de l'exactitude de ce chiffre de 38 millions de dollars. Dans le Budget des dépenses de cette année, page 23 et aussi page 187, nous avons une comparaison entre le coût de l'intérêt ou l'intérêt de la dette publique pour l'année financière 1960-1961 et notre prévision pour 1959-1960; or, il est évident que ces prévisions ont été rédigées en automne. Le chiffre estimatif pour 1959-1960 a été de 651 millions de dollars et, pour 1960-1961, de 739 millions. A la page 98 des documents budgétaires, nous avons révélé le détail des frais annuels d'intérêt s'élevant à 632 millions de dollars, et nous avons révélé le

[L'hon. M. Fleming.]

montant global des frais annuels d'intérêt sur la dette non échue, y compris les bons du Trésor à la date du 31 mars 1960. L'honorable député semble comparer le chiffre de 632 millions de dollars, indiqué dans les documents budgétaires, avec le chiffre de 594 millions de dollars qui paraît à la page 23 du Livre bleu sous la rubrique "intérêt de la dette publique."

M. McIlraith: C'est juste.

L'hon. M. Fleming: J'ai élucidé ce point, je crois. Les frais annuels d'intérêts, énumérés à la page 98, représentent les chiffres des frais d'intérêt calculés sur la dette non échue au 31 mars 1960. On peut calculer l'intérêt de deux manières, et la méthode dépend du moment de l'année où l'on fait le calcul. On peut attendre la fin de l'année et faire des calculs précis. Si on les fait avant ce temps-là, il faut y inclure des éléments estimatifs. Je crois avoir discuté cette question à la fin de la session de 1958 et certainement au cours de la session de 1959 quand j'ai indiqué les moyens possibles de calculer l'intérêt. Nous avons donné ici les chiffres et les renseignements et nous avons indiqué, aussi simplement que possible, comment on arrivait à ces chiffres. J'ai signalé, lorsque l'honorable député de Welland cherchait cet après-midi à établir une comparaison, qu'il ne comparait pas des chiffres comparables. Il établissait une comparaison entre des choses différentes.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, le ministre doit être un peu déçu que ses crédits, qui concernent des questions si importantes, aient été présentés aux dernières heures de la session. Il serait peut-être même un peu déçu si je n'en parlais pas.

Je n'ai pas l'intention de parler longtemps là-dessus; je ne songe même pas à passer en revue une bonne partie de l'activité du ministre, car nous le savons tous,—et je le dis avec le plus grand respect pour lui,—c'est l'homme à tout faire du présent gouvernement.

Le ministre a dit il y a un instant que les politiques fiscales et monétaires du gouvernement étaient au-dessus de tout reproche, que dis-je, à l'abri de toute critique; mais il ne sera pas étonné que nous ne partagions pas exactement les mêmes vues. Il a dit aussi que ce n'est pas le gouvernement, mais la Banque du Canada, qui est responsable de la politique monétaire. Évidemment, c'est ce que dit la loi sur les banques et c'est sans doute vrai au point de vue technique. Mais la Banque du Canada ne peut exercer son mandat en matière de politique monétaire que dans les cadres des politiques financières établies par le gouvernement. S'il y a des